

2.12 POLITIQUE D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT DE LA FÉÉCUM

Adoptée à la séance régulière du Conseil
d'administration du 1 octobre 2004

Préambule

Afin d'éviter les situations fâcheuses, la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton (FÉECUM) se dote d'une politique d'utilisation de ses cartes de crédit.

Politique

1. Les détenteurs de la carte crédit de la FÉÉCUM sont la présidence et la direction générale de la FÉÉCUM.
2. La carte de crédit de la FÉÉCUM doit être utilisée exclusivement pour des activités de la FÉÉCUM.
3. En aucun cas, et sans exception, la carte de crédit de la FÉÉCUM ne peut être utilisée à des fins personnelles.
 - 3.1. En cas d'extrême urgence et soumis à l'approbation du Conseil exécutif (CE) de la FÉÉCUM, l'utilisateur peut déroger de l'article ci-dessus. Le tout devra être rendu dans les plus bref délais, sous peine de poursuite.
4. Toutes les dépenses portées à la carte de crédit de la FÉÉCUM doivent être accompagnées de pièces justificatives.
5. Toute perte ou vol de la carte doit être signalé à la FÉÉCUM le plus tôt possible.
6. La direction générale de la FÉÉCUM devra soumettre un rapport mensuel au CE concernant l'utilisation de la carte de crédit.

Mise à jour : 13 novembre 2013